



Conditions d'utilisation des ressources audio et vidéo de la Télévision parlementaire

1 Domaine d'application

Les conditions d'utilisation ci-après s'appliquent aux ressources audio et vidéo de la Télévision parlementaire du Bundestag allemand.

2 Mise à disposition

- 2.1 Après acceptation des présentes conditions d'utilisation, les ressources sont mises à disposition sur le site www.bundestag.de en vue soit de leur téléchargement, soit de leur partage sur des sites tiers.
- 2.2 Le signal en direct de la Télévision parlementaire est mis à la disposition de tiers sur demande, soit au Bundestag allemand en tant que signal Full-HD-SDI, soit en ligne en tant que signal IP comprimé.

3 Finalités de l'utilisation

- 3.1 Les ressources peuvent être utilisées gratuitement pour la couverture de l'activité parlementaire ainsi que pour des finalités éducatives et culturelles.
- 3.2 Les ressources ne peuvent pas être utilisées à des fins de publicité d'entreprise ou commerciale.

4 Traitement et transmission

- 4.1 Les ressources peuvent être utilisées sous forme d'extraits (séquences et images). L'insertion des noms et désignations de fonctions des personnes représentées et de fonds sonores est autorisée. Toute autre modification ou adaptation dépassant ce cadre requiert l'autorisation écrite du Bundestag allemand.
- 4.2 Les traitements permettant de rendre les ressources accessibles sont autorisés. Cela comprend par exemple l'insertion de sous-titres, de l'interprétation en langue des signes et d'avatars signants.
- 4.3 L'insertion d'éléments graphiques, à l'exception des indicatifs de station, n'est pas autorisée.
- 4.4 Il est interdit d'utiliser les ressources dans un contexte qui en déforme le sens, ou d'une manière qui pourrait donner lieu à la diffamation des personnes représentées. En particulier, les ressources ne peuvent être publiées dans un contexte qui comprend des

contenus illégaux, faisant l'apologie de la violence, pornographiques, racistes ou antisémites.

- 4.5** La transmission à des tiers est autorisée moyennant mention des présentes conditions d'utilisation.

5 Mention des sources

Lors de la publication, la source doit être mentionnée sous la forme suivante : « Deutscher Bundestag ». Dans le cas des ressources vidéo, il est suffisant que le logo de la Télévision parlementaire (aigle du Bundestag), non modifié, soit identifiable. La mention de la source doit être rattachée à la ressource de façon non équivoque.

6 Code de la presse

Les représentantes et représentants de la presse qui utilisent les ressources ont l'obligation de respecter les principes de publication du Conseil allemand de la presse (Code de la presse : <http://www.presserat.de/pressekodex>), en particulier les principes de respect de la vérité, de véracité de l'information donnée au public et de défense de la dignité humaine.

7 Responsabilité

- 7.1** Le Bundestag allemand décline toute responsabilité quant à la disponibilité et la qualité des ressources audio et vidéo.
- 7.2** L'interprétation et le sous-titrage ont pour but de faciliter la communication orale. Ils ne constituent ni un compte-rendu ni une traduction révisée. Seuls le discours original ou sa traduction révisée font foi. Les interprètes ne sont pas tenus responsables dans l'exercice de leurs fonctions.
- 7.3** Le Bundestag allemand décline toute responsabilité en cas de violation d'autres droits tels que les droits personnels des personnes représentées, les droits de marque ou les droits d'auteur. En cas de violation de ces droits, l'utilisateur/l'utilisatrice sera seul/-e responsable du dédommagement de tiers éventuels. Le Bundestag allemand n'est pas engagé par des réclamations de tiers à cet égard.